

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Juillet 2016**

OBJET : Délégation Chasse Pêche Forêt - Subventions aux associations Chasse et Pêche.
2ème Répartition

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer aux associations figurant en annexe du rapport, un montant total de subventions :
 - de fonctionnement de 24.700 € pour la délégation Chasse et de 1.200 € pour la délégation Pêche
 - d'investissement de 5.500 € pour la délégation Chasse ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention de partenariat conforme aux conventions-types prévues à cet effet pour les associations dont le montant de la subvention est égal ou supérieur à 23.000 €.

Les dépenses globales, soit 25.900 € en fonctionnement et 5.500 € en investissement seront prélevées sur les crédits mis à disposition au titre de l'exercice 2016.

à l'Unanimité

ADOPTÉ

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée